

Copropriétés : Gestion des copropriétés neuves

L'achat d'un bien immobilier dans un immeuble neuf entraîne automatiquement l'entrée dans une copropriété, régie par la loi de 1965. Ce passage vise à guider les nouveaux propriétaires dans cette transition en expliquant les étapes cruciales et les responsabilités qui en découlent.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

PUBLIC

Syndic de copropriété, agents de recouvrement, représentant des organismes HLM aux assemblées générales de copropriété, comptables

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- en Présentiel (présence physique du formateur auprès de ces stagiaires)
- en Distanciel
- Mixte (formation présentielle et distancielle)

Toutes les actions de formation sont réalisables également en intra-entreprise

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel) : les petits-déjeuners les repas et

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 100%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Connaître les règles spécifiques à la gestion des immeubles neufs en copropriété
- Maîtriser l'ordonnancement du démarrage d'un immeuble neuf
- Être capable de mettre en place les premiers organes de décision de la copropriété
- Connaître les garanties et assurances attachées aux immeubles neufs

Programme de la formation

Préambule : qu'est-ce qu'une VEFA ? (0h15)

Relations promoteurs

- Quelles opportunités pour candidater pour un immeuble neuf
- La période chantier notamment la visite conjointe promotion et ADB
- Les pièces à obtenir du promoteur

Les spécificités de la gestion du neuf

- La naissance du syndicat des copropriétaires depuis la loi ELAN
- Le syndic provisoire

La 1ère assemblée générale

- Les aspects pratiques du 1er contact avec les copropriétaires
- L'ordre du jour : les points incontournables
- Les spécificités du contrat de syndic pour le neuf

Mise en route de l'immeuble

- La prise de livraison des parties communes
- Assistance à la livraison
- La mise en service des équipements
- Anticiper tous ces détails qui permettent de réduire les difficultés de la mise en route
- Gérer les ASL et AFUL ou divisions en volumes éventuelles
- De la première dépense à la première répartition, à qui revient la charge ?

Les garanties

- La levée des réserves dans le cadre du parfait achèvement et son délai de prescription
- Garantie de bon fonctionnement et garantie légale
- Garantie décennale – Assurance dommages ouvrage
- Les conditions de la déclaration de sinistre pour une déclaration à bon escient.
- Les dommages intermédiaires – action judiciaire

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Nos prochaines sessions

19/11/2026 au 19/11/2026

